

Réunion d'information Parents

L'orientation après la 3^{ème}

Mardi 1^{er} mars 2022

Ordre du jour

1. Informations générales

- Calendrier des procédures d'orientation et d'affectation
- Modalités de saisie des vœux via les téléservices

2. Que choisir après la 3^{ème} ?

3. Devenir lycéen

- Présentation de la seconde générale et technologique
- Présentation de la voie technologique, professionnelle et des formations des lycées du secteur.

L'orientation

- Un projet qui se construit depuis la 4ème.
- Un processus qui peut paraître complexe et qui peut faire peur.
- Choix de l'orientation :
Celle que l'élève avec sa famille a choisie selon ses intérêts, sa capacité à s'engager dans la formation et son profil scolaire.

3 étapes essentielles

La procédure d'orientation

- 01 février au 10 mars 2021 : intentions provisoires
- 09 mai au 06 juin 2021 : demandes de formation et d'établissement

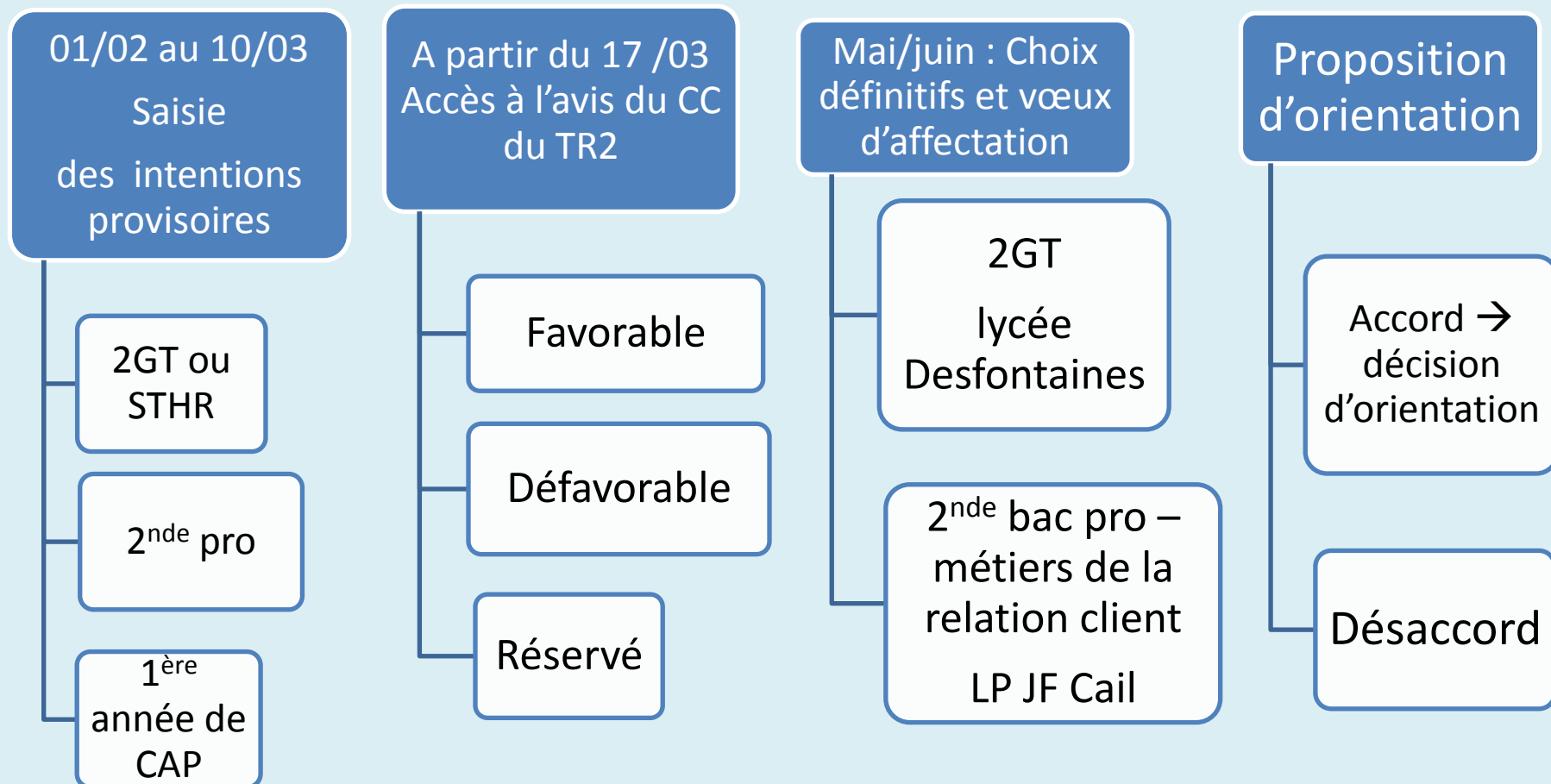
La procédure d'affectation

- Fin juin, après le DNB : Consultation du résultat de l'affectation et réception de la notification d'affectation.

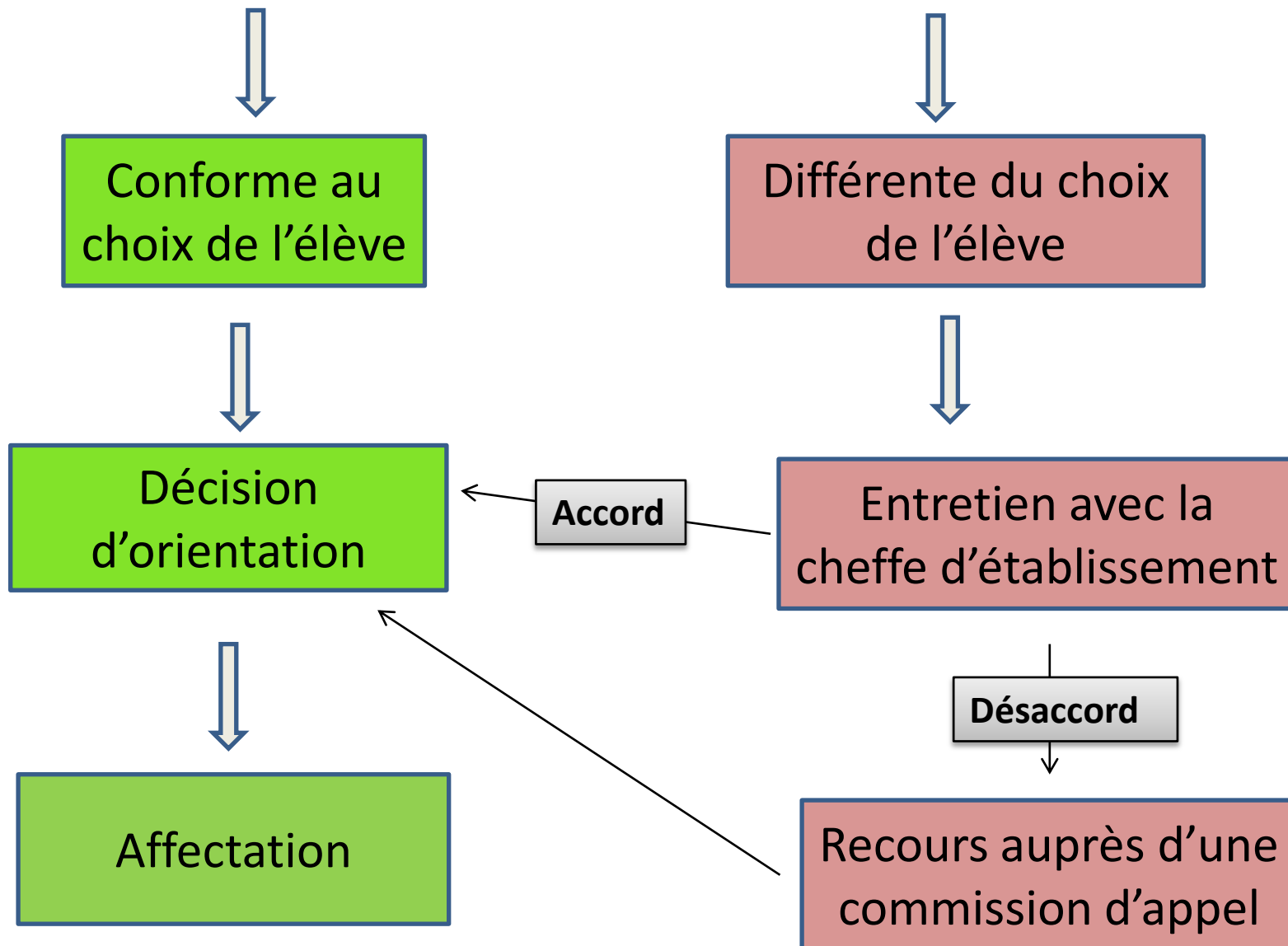
La procédure d'inscription

- Fin juin – début juillet : inscription dans le futur établissement

La procédure d'orientation



la proposition d'orientation



Les choix définitifs et les vœux d'affectation

- Jusqu'à 10 vœux dans l'académie par ordre de préférence
- Jusqu'à 5 hors académie

Un vœu =



Affectation en 2GT

Lycée de secteur



Lycée Desfontaines
Melle

Dérogations pour un autre établissement



Situations médicales

Boursiers

Fratrie

Limite de secteur

Parcours scolaire particulier

Convenance personnelle

Affectation dans la voie professionnelle

Capacités limitées

Prise en compte des résultats scolaires



Les 8 compétences du socle selon le degré de maîtrise

+

Evaluations disciplinaires

Des bonus

Formation d'origine (3^{ème} SEGPA/3 prépa-métiers/3^{ème} enseignement agricole)

Sportif de haut niveau

Parcours d'excellence...

L'orientation par les téléservices en ligne

- Au sein d'un même portail, on saisit les vœux, on connaît la décision d'orientation et le résultat de son affectation
- Connexion sur le portail « Scolarité Services » au moyen du compte EduConnect
(<https://teleservices.education.gouv.fr>)

- le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions provisoires et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe;
- le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.



Après la connexion, il faut choisir ORIENTATION parmi les services proposés à gauche de l'écran

Les intentions provisoires

SERVICE EN LIGNE ORIENTATION 1

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 **Le rang détermine l'ordre de préférence** [↓ ↑ ☒]

2de générale et technologique ou 2de STHR 2

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous devez sélectionner une voie.

Les intentions peuvent être reclassées ou supprimées

3

4

Veillez corriger le formulaire avant de valider vos choix

Les intentions provisoires

- Un seul des deux représentants légaux peut effectuer la saisie des intentions. Les intentions saisies sont en consultation par l'autre représentant légal.
- Vous pouvez saisir jusqu'à 3 intentions.
- Le rang détermine l'ordre de préférence.
- Les intentions peuvent être reclassées, supprimées, modifiées jusqu'au 10 mars inclus.
- Vous devez impérativement les valider. Un e-mail de confirmation vous sera envoyé.
- Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux.

Consulter l'avis du CC et accuser réception

➤ Après le conseil de classe du 2^{ème} trimestre – Onglet « intentions provisoires »

Intention 1 : 1re année de CAP

Métier ou formation demandé : Ebéniste

Statut scolaire demandé

Avis favorable

Intention 2 : 2de professionnelle

Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier

Statut scolaire demandé

Avis favorable

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2de générale et technologique ou 2de STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Sans objet

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER

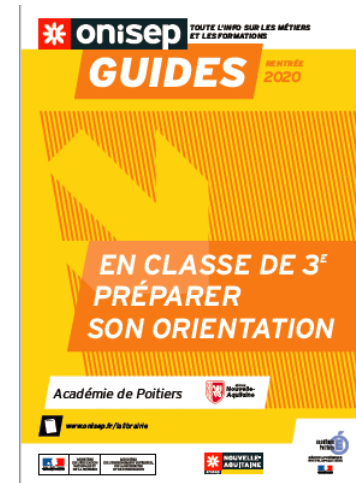
Consulter l'avis pour chaque intention

Prendre connaissance des recommandations éventuelles

Accuser réception

S'informer, être accompagné...

- Le site du collège dans la rubrique « Parcours avenir orientation »
- Guides et site de l'Onisep + Onisep TV (ONISEP : Passer le Quizz/ORIANE.INFO : test d'orientation)
- Site Onisep + onisep TV + sites des établissements
- www.secondes-premieres2021-2022.fr
- Conseil en orientation : **rdv possible au CIO, ou au collège (RDV auprès de Mme Navailles, secrétaire)**
- Mini-stages de découverte (gestion par le PP)
- Portes ouvertes (sur le site du collège)
- Vos interlocuteurs :
 - le professeur principal de la classe de votre enfant
 - Mme Nonnet, psychologue EN chargée de l'orientation
 - Mme Homo, principale



Que choisir après la 3^{ème} ?

Première question à se poser :

Études générales ?

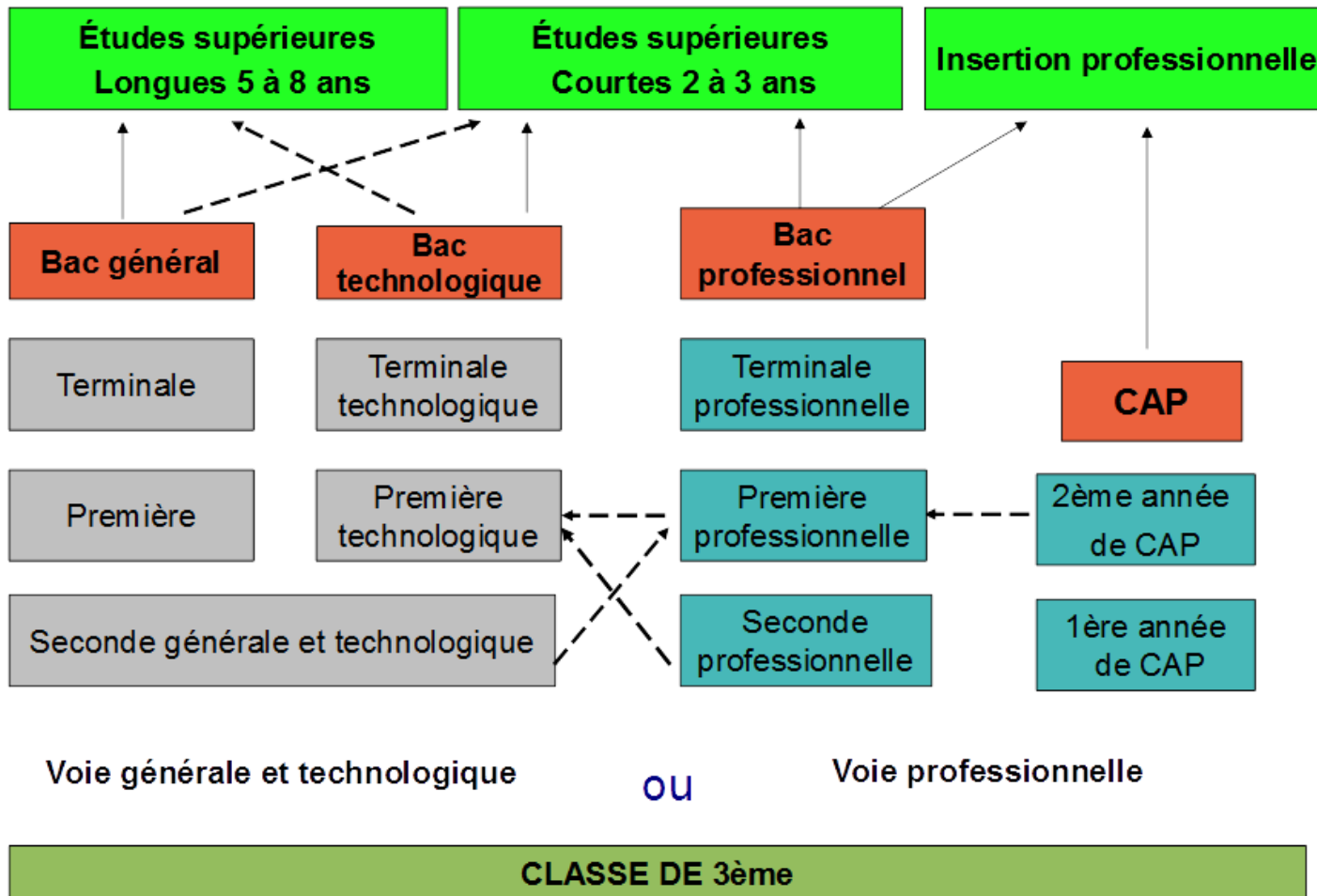
- sur le même principe que le collège
- 3 ans au lycée + 2 à 5 ans d'études pour se spécialiser

OU

Études professionnelles ?

- pour apprendre directement un métier après la 3^{ème}
- ou se spécialiser dans un secteur professionnel

L'orientation après la 3^{ème}



**LA VOIE
PROFESSIONNELLE**

CAP et Bac Pro

Bac Professionnel (3 ans) : 80 spécialités

- Élèves intéressés par un domaine professionnel
ex : bâtiment, commerce, mécanique, social...

La 2nd Prof est organisée en famille de métiers, choix de la spécialité en fin de seconde.

- Enseignement général 50 %
- Enseignement professionnel 50 %
(atelier, laboratoire, salle informatique)
- Stages en entreprise 22 semaines sur les 3 ans
- Après : insertion professionnelle ou BTS ...

Le CAP (2 ans) : 200 spécialités

- Pour les élèves intéressés par un **métier précis**
ex : coiffure, maçon, boucher, sérigraphie industrielle...
- Enseignement général 40 %
- Enseignement professionnel 60 %
- Stages en entreprise 12 à 16 semaines sur les 2 ans
- Après : insertion professionnelle
ou Poursuite d'études (Bac Pro, BP, MC)

Apprentissage possible : CFA ou UFA

- Contrat de travail entre un apprenti, un employeur et un établissement
- Avoir 16 ans ou 15 ans à la sortie de la classe de 3ème
- Trouver un employeur (= démarche de l'élève et de sa famille)
- Formation en établissement et en entreprise
- Période d'essai
- **Attention : faire des vœux en parallèle en voie scolaire**

ATTENTION !!

- Seconde pro et CAP : nombre limité de places
- Formuler un maximum de vœux (10 possibles)

Certaines formations sont très demandées !

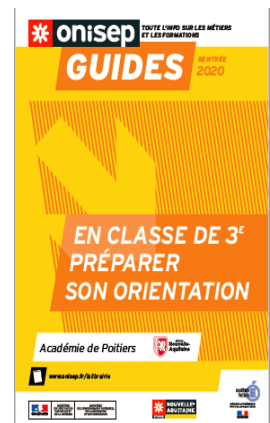
- Résultats de l'affectation fin juin
- Inscriptions en établissement début juillet
- Si refusé ou en liste d'attente : 2eme Tour début septembre

Privé : c'est à la famille de prendre contact avec l'établissement

LA SECONDE
GENERALE ET
TECHNOLOGIQUE

Lycée de secteur mais demandes possibles ailleurs : sections à recrutement particulier

- Création et culture design (6 h par semaine) – Parthenay
- Arts du cirque (6 h par semaine) – Châtellerault
- **Sections européennes** : dossier remis par le collège (mai)
- **Sections binationales** : dossier
- **BACHIBAC** (Espagnol) lycée Jean Dautet La Rochelle + Marguerite de Valois Angoulême
- **ESABAC** (italien) Lycée Victor Hugo Poitiers
- **ABIBAC** (Allemand) Lycée Bois d'Amour Poitiers + Jean Dautet La Rochelle
- **Lycée Pilote Innovant International** LP2I près du Futuroscope : orienté vers les technologies nouvelles + travail par projet
- **Sections sportives** : tests de sélection organisés par les lycées (prendre contact à partir de janvier)
- Options..... Voir Brochure Apres la 3eme
- Brevet initiation en aéronautique



LA VOIE TECHNOLOGIQUE

à choisir en 1ère

LES BACS TECHNOLOGIQUES

BAC STMG
Management
et Gestion

BAC STI2D
Industrie &
Développement
Durable

**BAC
ST2S**
Santé et
Social

BAC STL
Laboratoire

BAC STAV
Agronomie
et Vivant

BAC STHR
Hôtellerie
Restauration

**BAC
STD2A**
Design et arts
appliqués

BAC
Théâtre
Danse et
Musique

A venir en Avril

Information sur la procédure d'affectation